## L'étrange report du procès de Zemmour en pleine la campagne ?

Article rédigé par Valeurs actuelles, le 08 septembre 2021

Source [Valeurs actuelles] L'éditorialiste de CNEWS doit être jugé ce mercredi 8 septembre pour « provocation à la haine et à la violence » après des propos qu'il a tenus au sujet des mineurs isolés. Mais, selon *Marianne*, face à un afflux inattendu de parties civiles demandant réparation, le procès devrait être reporté à 2022.

Alors que les intentions d'Eric Zemmour restent encore floues pour 2022, le journaliste pourrait bien se retrouver dans une situation inédite : devoir faire face aux juges en pleine campagne présidentielle, s'il decide bel et bien de se lancer dans la course à l'Élysée. Selon des informations du magazine *Marianne*, le rendez-vous judiciaire de l'éditorialiste, mercredi 8 septembre, au tribunal de Paris pour « *provocation à la haine raciale* » et « *injure raciale* » devrait être reporté. Ce ne sont pas moins de 38 parties civiles qui se sont constituées. Des associations antiracistes surtout, ainsi que différents conseils généraux. Les départements sont en effet responsables de la gestion des mineurs isolés. Impossible, dansces conditions, que le procès se tienne en une après-midi comme initialement prévu. « *On n'a jamais eu autant de parties civiles, c'est considérable* », s'exclame Me Olivier Pardo, avocat et ami du journaliste. Me Pardo ne s'explique cet afflux que par « *un phénomène d'opportunité politique, un effet d'aubaine* », à l'heure où le « Z » — selon le surnom que donnent à Zemmour ses soutiens — obsède certains médias... Éric Zemmour ne sera par ailleurs pas présent à cette audience où sera demandé le renvoi.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici